

<https://enseignants.se-unsa.org/Vademecum-sur-les-eleves-en-souffrance-psychique-un-outil-utile-mais-decalé>



Vademecum sur les élèves en souffrance psychique, un outil utile... mais décalé !

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : vendredi 14 juin 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère vient d'éditer un vademecum intéressant sur le repérage et l'orientation des élèves en souffrance psychique. Un document utile mais prévu pour fonctionner au pays de Candy...

Le contexte et le contenu

Le ministère a édité un *vademecum* « destiné à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. Il a pour objectif d'aider à mieux connaître et repérer les signes de souffrance psychique des élèves, dans le cadre d'une politique éducative globale visant à établir un environnement serein pour la réussite scolaire de tous les élèves ».

La publication de ce *vademecum* s'inscrit dans le processus actuel « d'École de la bienveillance » et « d'École de la confiance ».

Il apporte un éclairage sur les comportements observables chez les jeunes et les adolescents que nous accueillons tous les jours.

Pour les CPE, il s'agit du quotidien. Ce *vademecum* présente l'avantage de recenser dans un seul document des indicateurs qui permettent de cerner le comportement des adolescents que nous rencontrons. Notre formation initiale est parfois lointaine, parfois parcellaire selon les moyens mis en oeuvre dans les ESPE (ou IUFM à l'époque).

Ce document interroge surtout sur des points organisationnels et sur le postulat de la présence de tous les acteurs dans l'EPL.

Il est préconisé des rencontres d'équipes pédagogiques et éducatives pour repérer les jeunes en souffrance.

La question de la formation des enseignants est centrale. Ils sont les premiers interlocuteurs des élèves et devraient donc être davantage sensibilisés aux réactions de leurs élèves pour diverses raisons. En l'absence de formation, ils comptent souvent beaucoup sur le CPE pour gérer ces questions.

Des temps d'échanges nécessaires

Dans ce recueil, il est question de réunions pédagogiques et éducatives. Les seules réunions de ce type sont identifiées comme les conseils de classe. Il ne nous semble pas approprié de discuter des cas d'élèves en difficulté comportementale ou en souffrance psychique lors de ces instances. Les délégués des élèves et les représentants des parents d'élèves ne peuvent pas y être associés de manière aussi précise.

Une solution serait de formaliser ces temps d'échanges : une heure de réunion de l'équipe pédagogique et éducative par semaine, quinzaine ou autre rythme, inscrite à l'emploi du temps des personnels et de la classe. Cela permettrait de faire un point régulier sur l'ambiance de la classe, de procéder au repérage des élèves perturbés ou perturbateurs.

Il deviendrait plus facile de mettre en place des stratégies de tenue de classe et de formaliser les problèmes rencontrés à l'équipe médicale, sociale et psychologique.

Dans beaucoup d'établissements il existe déjà une réunion de vie scolaire « élargie », qui inclut la direction, CPE, infirmier-e-s, médecin scolaire, PsyEN EDO et l'assistant-e sociale. Rien n'empêche d'y inclure des enseignant-e-s ou des professeurs principaux, à conditions que cela se déroule sur leur temps de travail, ou alors contre rémunération.

L'avis du SE-Unsa

Vademecum sur les élèves en souffrance psychique, un outil utile... mais décalé !

Ce *vademecum* semble considérer que tous les établissements sont dotés de CPE, d'infirmier-e-s, de médecins scolaires, de psychologues. Notre ministre est-il bien conscient de la réalité du terrain ?

Trop d'établissements n'ont pas encore de CPE et/ou souffrent d'un manque de personnel médical et social.

Il n'y a pas eu de création de postes de CPE au concours, le nombre d'AED est à peine suffisant, voire pas suffisant du tout dans certains établissements.

De plus, un récent rapport de l'IGF affirme que nous travaillons moins de 35h par semaine (la bonne blague), et que nous bénéficions de réductions injustifiées de notre temps de travail.

Notre administration semble s'acharner à attaquer notre métier mais nous devons rester bienveillants et confiants. S'agit-il d'une méconnaissance du quotidien des CPE ?

Par ailleurs, nous aurions souhaité une meilleure concertation et communication avec les rédacteurs de ce *vademecum*.

Si nos conditions de travail sont sans cesse dégradées, comment accueillir et prendre en charge ces jeunes de façon adaptée et bienveillante ? Et surtout, comment exercer notre métier sereinement ?

Voilà des questions au coeur d'une gestion des ressources humaines de proximité dont le ministère devra s'emparer dans l'intérêt des élèves et des personnels.